

Accueil de loisirs

Projet Pédagogique

Année 2025-2026

ALSH JACQUES TATI



SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION	p
I. Présentation de la ville	
II. Présentation de la structure	
III. Présentation du public	
B. LES OBJECTIFS	p
I. Le projet éducatif	
II. Les objectifs pédagogiques	
III. Les thématiques	
IV. Grille d'évaluation	
C. LE RÔLE DE CHACUN	p
I. L'équipe	
II. Le rôle du directeur	
III. Le rôle de l'animateur	
IV. Le non négociable	
V. L'évaluation	
D. LE FONCTIONNEMENT	p
I. La journée type	
II. Les réunions	
E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ	p
I. Les règles de vie	
II. L'infirmierie	
III. Les déplacements	
IV. La sécurité	
a) Incendie	
b) PPMS	

A. PRÉSENTATION

I. Présentation de la ville

La ville

Située au nord-est du département des Yvelines, la ville d'Achères est délimitée par la forêt de St Germain en Laye et la Seine.

Reconnue comme site pilote du département en matière de tri sélectif, Achères est également caractérisée comme ville jeune avec une population qui s'élève aux environs de 22000 habitants, majoritairement de classe moyenne.

La commune est découpée en 5 quartiers (Centre-ville, Chêne feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) et d'une zone industrielle. Le territoire dispose d'un patrimoine communal riche et diversifié ainsi que de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures :

- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires dont une en cours de construction
- 1 école primaire
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges- Bourgoin)
- 1 espace sportif (Jocelyne-Triadore)
- 2 terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèches
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations
- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical : le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

II. Présentation de la structure

L'ALSH Jacques Tati se situe au 46 rue de St Germain dans le quartier du Montsouris d'Achères.

L'accueil de loisirs accueille durant les vacances scolaires tous les enfants élémentaires de la ville du CP au CE2.

La structure se compose de :

- Un réfectoire de 90 places
- Une grande salle polyvalente de 100m²
- 3 salles d'accueil

- Une régie pour le matériel sportif et pédagogique
- Une cabine de douche adaptée aux PMR
- 4 blocs sanitaires enfants (filles et garçons)
- 2 blocs sanitaires adultes
- Une salle destinée à la pause des animateurs avec un frigo PAI et un réfrigérateur « animateur »
- Un hall d'accueil
- Une salle d'infirmierie avec un lit pour pouvoir accueillir les enfants malades ou blessés
- Un bureau pour l'équipe de direction de l'ALSH

III. Présentation du public

Le centre de loisirs Jacques Tati accueille des enfants de 6-9 ans qui viennent des écoles élémentaires :

- Irène Joliot-Curie
- Frédéric Joliot-Curie
- Louis Jouvét
- Célestin Freinet

Le centre de loisirs peut accueillir jusqu'à 130 enfants répartis en 4 groupes :

- CP 1 (Irène JC et Louis Jouvét)
- CP 2 (Frédéric JC et Célestin Freinet)
- CE1 (répartis sur deux salles selon les effectifs)
- CE2

Durant les vacances scolaires L'ALSH TATI peut accueillir les enfants de 6-11ans regroupant tous les secteurs de la villes (capacité d'accueil de 130 enfants).

B. LES OBJECTIFS

I. Le projet éducatif

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteur.rice.s de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, et les acteur.rice.s éducatif.ves locaux.ales, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires pour une période de 2024 à 2027, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- **La réussite éducative de tous** : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;

- **L'épanouissement personnel** : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;
- **Le vivre ensemble** : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, la laïcité, la solidarité ;
- **Développer l'accompagnement à la parentalité** tout au long du cursus du jeune Achérois ;
- **Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires** (transition entre les temps, communication, continuité, etc...) ».

Volet inclusion :

Notre projet éducatif, fondé sur les valeurs d'inclusion et de bienveillance, intègre pleinement la diversité des besoins de chaque enfant.

Dans cette optique, nous prévoyons d'inclure dans chaque projet pédagogique l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) sur tous les temps d'accueil péri et extrascolaire pour les enfants disposant d'une notification de la MDPH, et de favoriser l'inclusion dans les écoles, ainsi que dans les structures de loisirs de la ville

Cette démarche prend également en compte les besoins des deux antennes ALIA maternelle et élémentaire, afin de créer un accueil de loisirs inclusif et adapté.

Dans ce cadre, la Ville recrute des animateurs ALSH afin d'apporter l'encadrement nécessaire et de permettre à chaque enfant de s'épanouir à son rythme.

Les AXES du PEDT

Axe 1 : Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement

- *Un.e enfant, un parcours !*

Objectif 1 : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- ✓ Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- ✓ Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être de tous
- ✓ Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectif 2 : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- ✓ Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- ✓ Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ;
- ✓ Repenser de façon collégiale et individualiser les parcours.

Objectif 3 : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- ✓ Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- ✓ Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ;
- ✓ Mobiliser des actions « vers » ce public.

Axe 2: Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant

- *Un.e enfant, des éducateur.rice.s au service d'une prise en charge globale et individualisée !*

Objectif 1 : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- ✓ Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;
- ✓ Mobiliser et revaloriser tous les acteur.rice.s éducatif.ve.s ;
- ✓ Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

Objectif 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- ✓ Repenser leur rôle « politique » ;
- ✓ Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur.rice.s ;
- ✓ Impliquer davantage les représentant.e.s de parents d'élèves ;
- ✓ Valoriser les compétences parentales.

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le-a citoyen-ne de demain

- *Un-e enfant, un-e citoyen.ne !*

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous-tes au sport, à la culture et aux savoirs

- ✓ Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ;
- ✓ Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage ;
- ✓ Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

Objectif 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- ✓ Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- ✓ Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- ✓ Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

Objectif 3 : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- ✓ Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- ✓ Développer l'offre 18-25 ans ;
- ✓ Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.

II. Les objectifs pédagogiques

Eveiller les enfants à découvrir de nouvelles choses avec les projets d'animation	Créer un lien social fort avec les familles	Favoriser la parentalité	Développer l'autonomie des enfants
Familiariser les enfants à différents domaines de compétence.	Proposer des rencontres familles par des veillées, des événements inter structures, le dialogue régulier.	Proposer des rencontres familles par des veillées, des événements inter structures, le dialogue régulier.	Sollicité les enfants sur le choix du thème des projets d'animation, organisation de journée autonome, (<i>Objectif: Faire passer les enfants en passage libre au self pour respecter leur rythme biologique</i>).

III. Les thématiques

Chaque groupe à tenu à présenter une thématique propre

CP : "Voyage autour du monde à travers les Disney" & "Projet intergénérationnelles avec la maison de retraite Pompidou"

CE1 : "La nature"

CE2 : "Projet théâtre et spectacle"

IV. Grille d'évaluation

Des réunions sont planifiées les mardis après midi pour traiter des sujets concernant la structure.

Les projets seront évalués selon plusieurs critères:

- L'atteinte des objectifs fixés ;
- Les activités qui ont été un succès ou non ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées.

C. LE RÔLE DE CHACUN

I. L'équipe

Equipe d'animation :

Site péri	NOMS	PRENOMS	STATUT	Non diplômé	BAFA en cours	BAFA	CAP BPJEPS
ALSH FREINET	GUELOULI	Célia	90%		X		
ALSH JOLIOT	EL MAZZAGUI	Jamila	90%		X		
ALSH FREINET	ONDZIEL ONNA	Rock Elvis	90%		X		
ALSH JOLIOT	LAMANI	Sabrina	90%			X	
ALSH JOUVET	DEMANGE	Amandine	100%			X	
ALSH VOLAT	MEBARKI	Yoris	100%		X	X	
ALSH JOUVET	LANDRIEUX	Adelaide	100%			X	
ALSH FREINET	BELKAZ	Dalila	100%			X	
ALSH JOLIOT	SANTOS	Ines	100%		X		
ALSH FREINET	THIONGANE	Khady	100%			X	
ALSH JOLIOT	BENMANSOUR	Hadjer	100%			X	
ALSH VOLAT	GRAVINA	Marie	100%	X			
ALSH JOLIOT	MECHICHI	Mejda	100%			X	

Equipe de direction :

	NOMS	PRENOMS	STATUT		BAFD en cours	BAFD	BPJEPS AT
Directrice	LAVAUD	Magali	TIT 100%				X
Adjoint	AMAR	Fatima	TIT 100%			X	
Adjoint	LEJOLIVET	Lucie			X		

II. Le rôle du directeur

Le rôle du directeur est fondamental.

Tant au niveau du fonctionnement de la structure qu'au niveau des animateurs qu'il encadre.

Il est le moteur de l'équipe d'animation.

Il insuffle, fédère, encourage, forme, informe, conseille, écoute, pose un cadre, stimule.

Il endosse plusieurs rôles et exerce différentes fonctions qui sont notamment rappelées lors de la formation BAFD.

- Rôle administratif :

- Il gère le matériel pédagogique.

- Il prépare, propose et veille au respect du budget.

- Il gère les absences de ses agents.

- Il est en contact permanent avec ses responsables mais aussi avec les gestionnaires des autres services pour une meilleure fluidité (service des sports, RH, finances...).

- Il remonte les problématiques rencontrées et les besoins de sa structure.

- Il propose le recrutement de son équipe d'animation.

- Rôle pédagogique :

- Il met en application le projet éducatif de l'organisateur.
 - Il prépare le projet pédagogique avec les animateurs.
 - Il forme et évalue son équipe.
 - Il veille au respect des règles de sécurité.
 - Il aide les animateurs, si besoin, lors de l'écriture des projets d'animation.
 - Il est amené à rencontrer les parents et à mettre en place des réunions périscolaires.
- Il est très important de rappeler que le directeur FAIT PARTIE de l'équipe d'animation.

III. Le rôle de l'animateur

Il ne faut pas oublier que beaucoup des enfants que nous accueillons au centre de loisirs n'ont pas demandé à venir.

Il est donc primordial de faire de ce temps d'activités périscolaires ou de centre de loisirs, un réel plaisir.

Et c'est l'animateur qui est celui qui va faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants confiés à sa responsabilité.

Avant toute chose, il est important que l'animateur travaille avec le sourire et qu'il soit d'une grande disponibilité.

Viennent ensuite les choses primordiales :

- Il doit faire preuve de bons sens.
- Il doit respecter les consignes de sécurité.
- Il est enthousiaste
- Il est présent physiquement et mentalement.
- Il a du respect pour les enfants qu'il encadre, pour les adultes avec lesquels il travaille.
- Il respecte le matériel et son environnement.

- L'animateur dans l'équipe :

- Il élabore le projet pédagogique en concertation avec l'équipe et y apporte ses idées, son expérience.
- Il installe et respecte les règles de vie.
- Il participe aux réunions de façon active. Il échange, il communique.
- Il tient compte de ce que lui dit son directeur.
- Il est force de proposition
- Il élabore son projet d'animation et l'évalue.

De manière générale, il est ponctuel et assidu.

On doit pouvoir s'appuyer sur lui.

C'est un modèle, un référent pour les enfants.

- L'animateur dans son groupe d'enfants :

C'est un référent pour la sécurité physique, mentale et affective des enfants :

- par son comportement
- par son respect des autres, enfants et adultes.

C'est un animateur :

- Il participe aux activités qu'il propose : prépare, anime et range.
- Il doit s'adapter à la fatigabilité des enfants, au matériel, au temps.
- Il doit être conscient de ses limites.
- C'est un élément moteur en cas de perte d'énergie des enfants.
- Il doit être à l'écoute de ceux qui lui sont confiés.

L'animateur partage l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.

IV. Le non négociable

- La Laïcité :

“Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions”.

“Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires”.

-extrait “Charte de la laïcité dans les services publics”.

Ainsi, il sera demandé à tout agent de ne porter aucun signe ostentatoire religieux.

Le foulard, qui n'est pas un signe religieux ostentatoire, ne devra pas être porté de façon systématique et devra être ouvert sur l'arrière de façon à rendre visible la chevelure.

. Le téléphone portable :

Tout usage, pour des raisons personnelles, du téléphone portable durant les missions de l'agent, est interdit.

Toutefois, une utilisation du téléphone portable à des fins pédagogiques est tolérée (tutoriels d'activité, musique pour enfants...) après en avoir avisé le directeur.

La plupart des agents sont parents et il s'entend qu'il soit dans l'obligation de répondre à un appel téléphonique de la crèche, de l'assistante maternelle ou de l'école.

L'agent peut être autorisé à répondre à un appel urgent à condition que cela se fasse en accord avec ses collègues, en s'isolant (jamais en présence des enfants) et pour une durée brève.

- La tenue vestimentaire :

Tout agent doit venir travailler avec une tenue correcte, adaptée aux missions qui lui sont confiées.

Les couvre-chefs (bonnet, casquette) ne doivent être utilisés qu'en extérieur et seront donc retirés à l'intérieur de la structure.

- Le langage :

Les animateurs sont des référents auprès des enfants mais également des parents et de tous les acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'enfant et à ce titre, doivent être irréprochables quant au langage utilisé.

Les grossièretés et autres mots familiers sont à proscrire.

De même, il est interdit de parler en langue étrangère durant le temps de travail.

Le langage utilisé doit être respectueux, audible et compris de tous.

- Les retards :

Tout retard d'un agent doit être exceptionnel.

Le directeur ainsi que l'équipe d'animation doivent être prévenus très rapidement.

Si cela se reproduit souvent, l'animateur sera rappelé à l'ordre et pourra faire l'objet d'un rapport pour manquement à ses missions.

- Les absences :

Toute absence non prévue doit être signalée très rapidement au directeur.

L'agent a 48h pour faire parvenir un justificatif d'absence (certificat médical) en RH.

Passé ce délai, une lettre de rappel lui sera envoyée pour "absence non justifiée" et pourra aboutir à une retenue sur salaire si l'agent ne fournit toujours pas de justificatif.

V. L'évaluation

L'entretien professionnel :

Lorsque l'on parle d'évaluation, il s'agit également de l'évaluation annuelle obligatoire pour chaque agent permanent (titulaire ou CDD) de la fonction publique.

Cette évaluation se fait par le biais de l'entretien professionnel entre l'agent et son N+1.

C'est un moment privilégié de dialogue entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Le directeur rappelle à l'agent ses principales activités et fait un bilan de l'année écoulée.

Il analyse les objectifs fixés l'année antérieure et leur atteinte ou non.

De nouveaux objectifs sont définis pour l'année à venir et les moyens de les atteindre (formations).

Des axes d'amélioration des résultats professionnels sont étudiés.

D. LE FONCTIONNEMENT

I. La journée type

7h30-9h00	Arrivée des enfants <i>L'animateur accueille les familles au portails et pointe la présence de l'enfant sur la tablette pour le laisser entrer dans le centre.</i>
9h-9h45	Répartition des enfants dans leurs salles Appels des groupes Temps de pause des animateurs <i>pour ceux qui ont commencé à 7h20 et 8h00</i> Temps de jeux informels
10h-11h30	Temps d'activités
11h30-13h00	Passage cantine échelonné par groupe 1er groupe : 11h30 2eme groupe : 12h00

	3eme groupe 12h30
13h-14h30	Pause des animateurs (30 min) Temps informels - Jeux calmes
14h45-16h00	Temps d'activités
16h-17h00	Goûter et rangement des salles
17h00-18h30	Départs des enfants <i>Un animateur est placé à l'entrée du centre pour surveiller l'entrée des parents, par l'extérieur, le parents se rend jusqu'à la salle de son enfants pour le récupérer.</i>

II. Les réunions

Préparation des Mercredis et Rôle des Réunions Hebdomadaires

Afin de préparer les activités des mercredis, une réunion d'équipe hebdomadaire est organisée chaque mardi, de 13h30 à 16h20 (durée de 2h50).

Objectifs de la réunion du mardi :

- **Organisation de la journée du mercredi** : Définition des horaires, élaboration du planning d'activités, création des affichages nécessaires et préparation du matériel.
- **Bilan** : Évaluation et retour sur le mercredi précédent.

Importance du Planning d'Activités :

Le planning d'activités est rempli suite à la réunion afin de garantir une offre adaptée à chaque groupe d'âge. Cette diversité d'activités est essentielle pour assurer l'engagement et la satisfaction des enfants, leur offrant une expérience enrichissante et variée.

Fonction des Réunions d'Équipe :

Les réunions d'équipe constituent un espace privilégié pour :

- **Communication et Réflexion** : Partager, échanger et analyser les expériences passées.
- **Cohésion et Motivation** : Souder l'équipe, motiver les collaborateurs et générer une synergie entre les différents membres.
- **Suivi de Projet** : Faire le point sur les projets en cours, partager les informations clés et renforcer la cohésion du groupe.

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

I. Règles de vie

Les règles de vie de l'ALSH sont établies par groupe et en concertation avec les enfants afin de pouvoir travailler sur un règlement commun.

II. L'infirmierie

Lieu des Soins

L'infirmierie est dédiée aux enfants pour soigner les “bobos” quotidiens survenant durant les activités.
Cette salle est disponible à coté du bureau de la direction.

Contenu de la Pharmacie et des Trousse de Secours

- **Pharmacie de l'ALSH** : Elle contient le matériel de première nécessité pour les blessures courantes (compresses, pansements, gants, etc.).
- **Trousse à pharmacie (pour les sorties)** : Chaque groupe dispose d'une trousse, vérifiée et réapprovisionnée régulièrement. Elle contient :
 - Gants à usage unique
 - Compresses stériles de différentes tailles
 - Ruban de tissu adhésif
 - Serviettes nettoyantes à usage unique
 - Flacons d'antiseptique cutané en monodose non coloré
 - Bande de gaze élastique
 - Paire de ciseaux
 - Une couverture isotherme

Un désinfectant est ajouté dans les trousse de sortie en cas d'absence de point d'eau. En temps normal à l'ALSH, l'eau et le savon suffisent à désinfecter une plaie.

Des serviettes hygiéniques sont également disponibles si besoin !

Protocole de Soins

- Tout agent dispensant un soin à un enfant doit obligatoirement porter des gants.
- Un registre de soins est tenu à jour pour tracer tout soin apporté par un agent à un enfant fréquentant l'ALSH, assurant un suivi en cas de complication.
- Tout choc à la tête doit être informé auprès SAMU (15) et à la famille pour effectuer un suivi d'éventuels problèmes post-traumatique.
- La direction et les parents doivent être au courant des soins prodigués sur les enfants au cours de la journée.

La pharmacie est régulièrement contrôlée afin de contrôler les dates de péremption, les produits manquants sont commandés par le service.

La direction Magali LAVAUD, Fatima AMAR sont formées au PSC1 et Lucie LEJOLIVET à la formation SST. Elles sont donc assistants sanitaires de la structure.

III. Les déplacements

À pied

Lors des déplacements à pied, un animateur doit être en tête du groupe et un autre en queue, tandis que les autres animateurs se positionneront au milieu.

Lors des traversées sur les passages piétons, deux animateurs se placent de chaque côté pour assurer la sécurité des enfants, bloquant ainsi la route aux véhicules.

Notons qu'il est important de compter les enfants régulièrement.

En car

Montée dans un car :

- 1 animateur placera les enfants dans le car
- 1 animateur comptera les enfants pendant qu'ils montent dans le car (en utilisant seulement la sortie à l'avant)
- Les autres animateurs surveilleront l'environnement et assureront la sécurité du groupe à l'extérieur du car

Avant que le conducteur du car démarre :

- Un animateur comptera les enfants dans le car et un appel nominatif devra être effectué
- Les animateurs devront aussi s'assurer que chaque enfant a mis correctement sa ceinture de sécurité, ou l'aider à la mettre correctement (la ceinture ne doit pas vriller)
- Les règles de sécurité devront être rappelées
- Avertir le conducteur du car que l'on peut partir en sécurité

En sortant du bus :

- Le numéro de téléphone du conducteur du car devra être récupéré pour palier à d'éventuels imprévus
- Un animateur descendra en dernier pour vérifier le car quand tous les enfants seront sortis
- Un animateur comptera les enfants à la sortie du car
- Les autres animateurs surveilleront et assureront la sécurité du groupe d'enfants à l'extérieur du car

En

vélo

La sécurité des enfants pendant les sorties à vélo est primordiale, et les directives suivantes sont établies pour garantir une expérience aussi plaisante que sûre.

Tout groupe d'enfants à vélo doit être encadré par un minimum de deux animateurs : un en tête du groupe et un en serre-file. Un troisième animateur peut également être désigné en tant qu' éclaireur, précédant le groupe pour anticiper les dangers potentiels.

Lors des sorties à vélo sur le centre, la règle est simple : deux animateurs accompagnent au maximum dix enfants. Cette mesure permet une supervision efficace et assure la sécurité de chaque participant.

Bien que le taux d'encadrement ne soit pas spécifié, il est entendu que cela relève du bon sens, impliquant une vigilance constante pour prévenir tout risque éventuel.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, renforçant ainsi la sécurité pendant les déplacements à vélo. En plus de la trousse de secours et des fiches sanitaires des enfants, il est recommandé d'emporter une trousse de réparation, comprenant des outils tels que clés de 10 et 13, maillons de chaîne, et le nécessaire pour réparer une crevaison.

IV. La sécurité

Les ACM doivent être dotés d'équipements de lutte contre l'incendie facilement accessibles et en nombre suffisant. Des extincteurs adaptés, des détecteurs de fumée fiables, des panneaux de rassemblement visible et des itinéraires d'évacuation bien balisés sont des éléments clés pour assurer une réponse rapide et ordonnée en cas d'incident. Un registre de sécurité doit être tenu à jour. Un entretien régulier de ces dispositifs est impératif pour assurer leur efficacité constante.

Trois exercices d'évacuation sont fait pendant l'année, pour garantir un rappel des règles d'évacuation.

- *PPMS*

Le PPMS (Projet de Prévention et de Mise en Sécurité) occupe une place centrale dans la gestion de la sécurité au sein des centres de loisirs. Il s'agit d'une stratégie proactive visant à anticiper les risques potentiels et à mettre en place des procédures d'urgence efficaces.

Au cœur du centre de loisirs, le PPMS identifie et prépare le personnel et les enfants aux situations d'urgence telles que les incendies, les évacuations, les accidents majeurs et les menaces extérieures. Les exercices réguliers et la sensibilisation des enfants aux gestes à adopter renforcent la réactivité et la sécurité globale.

La collaboration entre le personnel, les responsables du centre de loisirs et les autorités compétentes est essentielle pour mettre en place un PPMS efficace. En intégrant des actions préventives telles que la formation aux premiers secours, la vérification des équipements de sécurité et la communication transparente avec les parents, le PPMS devient une composante intégrale de la vie quotidienne du centre de loisirs.

F. ANNEXES

- Projets d'animation

ACCUEIL de LOISIRS.....

Programme d'activités des vacances de

Du au

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
matin					
repas					
Après-midi					